

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 22-247-1917 Arrêté ministériel.

n° 22-247-1917

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
3 mars 1917

Numéro JO
n° 247 du 31/05/1917

Date du numéro
31 mai 1917

VISAS

Le ministre de la marine, charge de l'intérim du ministère des colonies, Vu les décrets des 9 mars 1915 et 11 janvier 1916, portant prohibitions de sortie

Vull'arrêté du 12 février 1916, portant dérogations aux prohibitions de sortie

Vull'arrêté du ministre des finances du 9 février 1917,

TEXTE INTÉGRAL

Article unique.- Sont abrogées, en ce qui concerne les fromages, les dispositions de l'arrêté susvisé du 12 février 1916.

LAGAZE.